

<https://enseignants.se-unsa.org/Rentree-2020-ce-qui-change-dans-le-1er-degre>



# Rentrée 2020 : ce qui change dans le 1er degré

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : jeudi 3 septembre 2020

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Le SE-Unsa vous présente les nouveautés pour l'année scolaire 2020-2021.

### Modification des programmes

Un arrêté paru cet été modifie les programmes d'enseignement des cycles 1, 2 et 3. Les quelques modifications concernent surtout des ajouts en lien avec le respect de la nature et de sa diversité ; l'environnement, sa protection et l'impact de l'activité humaine sur celui-ci ; la prise de conscience écologique, l'importance de la biodiversité, le changement climatique et l'éducation au développement durable.

### Circulaire de rentrée

La circulaire de rentrée, parue au BO du 10 juillet 2020 renvoie vers différents outils :

- **le plan de continuité pédagogique** dans lequel deux hypothèses sont envisagées : une circulation active du virus, localisée, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict, ou une circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée ;
- **les priorités d'enseignement** et les outils de positionnement pour l'école ;
- **la mallette des parents** ;
- le protocole sanitaire annoncé le 26 août et des **fiches repères thématiques** sur l'organisation de la récréation, la reprise de l'EPS, l'éducation musicale, l'organisation de la restauration.

### Les nouveautés

- **Dispositifs**  
Le dispositif *Devoirs faits* peut concerner tous les niveaux de classe, avec une priorité pour les classes charnières (CP, 6e, 2de). En primaire, les APC sont destinées en priorité aux élèves qui maîtrisent le moins les compétences de l'année précédente. Ces dispositifs sont complétés à partir du CP par le renforcement des *Stages de réussite* aux vacances d'été, d'automne et de printemps.
- **Effectifs**  
Partout où cela est possible, la taille des classes de GS, CP et CE1 est limitée à 24 élèves dès cette rentrée. L'ensemble des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire connaissent un maximum de 12 élèves par classe à cette rentrée. Le dédoublement des classes de GS se poursuit progressivement pour être pleinement effectif à la rentrée 2021.
- **Maternelle**  
Une nouvelle formation pour les enseignants en maternelle se compose d'un parcours *M@gistère* intitulé *Enseigner à l'école maternelle : développer un cadre sécurisant pour mieux apprendre* et de deux guides intitulés *Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle* et *Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle*. Ces guides sont également déclinés par le dispositif *Je rentre au CP*.
- **Ressources**  
750 cours réalisés en partenariat avec France 4 sont sur le site *Lumni*. Plusieurs nouveaux guides sont aussi

publiés : un guide de référence pour l'enseignement des mathématiques au CP, qui complète la collection *Orange*, et une grammaire en deux volumes pour le français.

- **Formation continue**

Le déploiement du *Plan français* vient compléter la formation initiale. Chaque PE doit bénéficier, tous les six ans, de l'équivalent d'une semaine de formation approfondie en mathématiques (5 jours annuels) et d'une semaine de formation en français (5 jours annuels). Les quatre autres années, ils continuent de disposer des 18 heures annuelles d'animations pédagogiques.

- **Langues**

Les classes bilingues 6e peuvent désormais être ouvertes sans contrainte de continuité avec l'élémentaire.

- **ASH**

Des moyens supplémentaires ont été alloués pour créer 8 000 postes d'AESH supplémentaires. Des ressources sont disponibles, notamment un guide de ressources humaines qui précise le cadre et les conditions d'emplois de ces agents. Pour les familles, un numéro vert national et unique est mis en place, il s'agit du 0805 805 110.

- **Développement durable**

L'élection des éco-délégués est désormais obligatoire dans toutes les classes de collège et lycée, et encouragée en CM1 et CM2.

### Évaluations CP/CE1

Les évaluations nationales de français et mathématiques sont reconduites en début de CP, mi-CP et début de CE1. Tous les professeurs de CP et CE1 ont obligation d'assurer leur passation et la saisie des réponses des élèves. Ces évaluations *Repères* auront lieu :

- du 14 septembre au 2 octobre 2020 pour les élèves de CP et de CE1 ;
- du 18 au 29 janvier 2021 pour les CP.

Le SE-Unsa demande la compensation de la charge de travail supplémentaire qu'engendrent ces évaluations par la reconduction du temps obtenu l'année dernière pour saisir les résultats.

[En savoir plus et lire notre courrier au ministre](#)

### Direction d'école

La circulaire sur les fonctions et conditions de travail des directrices et directeurs d'école parue fin août indique que des mesures en faveur de ces personnels se mettront en place jusqu'à la rentrée 2021, dont plusieurs s'appliqueront dès cette rentrée :

- Tout directeur bénéficiera au minimum de **deux jours de formation** au cours de l'année.
- Les Dasen pourront accorder des **décharges ponctuelles complémentaires** en fonction des moyens de remplacement.

## Rentrée 2020 : ce qui change dans le 1er degré

---

- La fonction de **réfèrent pour les directeurs d'école** auprès des DSDEN sera expérimentée cette année afin d'accompagner l'ensemble des collègues dans l'exercice de leurs missions.
- Les directeurs d'école ont, avec les équipes pédagogiques, la **pleine responsabilité de la programmation et de la mise en oeuvre des 108 heures** dans le respect de la répartition réglementaire : 36 h d'APC, 48 h consacrée aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés, 18 h de formation continue et animation pédagogique, 6 h de participation aux conseils d'école.
- Le **calendrier annuel des enquêtes nationales** est diffusé en début d'année scolaire et comporte des périodes de moratoire.
- La **gestion des présences et absences des AESH** est simplifiée.
- Chaque DASEN réunira périodiquement un **groupe départemental de directeurs**, et au minimum une fois par trimestre.
- Les **temps d'échanges entre pairs** sont systématisés sur les temps d'animation pédagogiques.

Des travaux seront engagés cette année sur :

- l'amélioration des outils, notamment l'application *Onde* ;
- la charte fonctionnelle de confiance entre IEN et directeurs.

Cette circulaire rappelle que différents groupes de travail vont être mis en place nationalement au cours des mois de septembre et octobre.

[En savoir plus et soutenir l' action Direction d'école : on met la pression !](#)

Le ministre a enfin annoncé le versement d'une indemnité exceptionnelle de 450 Euros pour les directrices et directeurs d'école dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Pour le SE-Unsa, cette indemnité était attendue.

[En savoir plus sur cette indemnité](#)

Rémunération des PE : dernière hausse indiciaire

Le protocole PPCR a réévalué le nombre de points d'indice par échelon. Ces gains de rémunération ont été installés sur les fiches de paye de manière progressive.

Suite au report des mesures acté par le gouvernement en 2018, la dernière hausse est appliquée depuis janvier 2020.

[En savoir plus sur Comment sont classés les PE promus à la hors-classe à la rentrée 2020 ?](#)

Chèques-vacances : aide exceptionnelle pour les moins de 45 ans

Exceptionnellement cette année, une aide de 100 Euros sera allouée aux agents âgés de moins de 45 ans pour leur plan *Chèques-vacances* servis en 2020. Les agents contractuels ont droit aux *Chèques-vacances* au même titre que

les titulaires. [En savoir plus ici](#)